



Association Naturellement Reuilly  
3 Hameau de Champagne  
27930 Reuilly  
06.25.86.40.16

## Règlement Concours photo

### Article 1 : Objet

Concours photo sur le thème « **Les insectes dans leur milieu naturel** » organisé par l'association Naturellement Reuilly (NR). **Seules les espèces de France métropolitaine seront retenues, la priorité étant donnée aux espèces présentes en Normandie.**

### Article 2 : Les participants & leurs photographies

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs, la participation est gratuite. Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs des photographies proposées. Les photographies dénotant un non-respect de l'environnement ou des espèces de la part de l'auteur ne seront pas acceptées.

### Article 3 : Déroulement du concours

La nature des photos est laissée à la libre appréciation sur le thème Insectes dans leur milieu naturel.

Le nombre de photos proposées par participant est limité à 3.

Le jury sélectionnera 1 photographie par participants puis sélectionnera les 20 meilleurs clichés qui seront soumis au vote du public sous forme d'exposition aux Découvertes Nature les 2 et 3 juin 2018 à Gravigny.

Support : les photographies devront être envoyées en format numérique avec le nom, prénom et coordonnées du participant et le nombre de clichés envoyés avec un titre de présentation pour chacun à l'adresse mail suivante : [naturellement.reuilly@yahoo.fr](mailto:naturellement.reuilly@yahoo.fr)

Chaque photographie numérique sera nommée ainsi : nom-prénom-numéro de la photo.jpg

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé, ne seront acceptés que les photos naturelles, sans montage, seul le recadrage est accepté.

L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale.

Le résultat du concours sera communiqué le dimanche 3 juin à 16H00.

### Article 4 : Le jury & les prix

Le jury est composé de membres de l'association NR (constitué de naturalistes, de photographes amateurs, de peintres et passionnés de jardin), le jury sélectionne les photos et le prix sera décerné par le public lors des Découvertes Nature les 2 et 3 juin 2018 à la Maladrerie de Gravigny. Les décisions du jury seront sans appel. **Seuls les gagnants ou représentants présents pourront récupérer les lots.** Dans le cas contraire, la photo suivante ayant récoltée le plus de voix se verra attribuer le lot.

1er prix : Votre photo imprimée + l'ouvrage «40m<sup>2</sup> de nature» + le DVD «Des prédateurs et des Hommes»

2<sup>ème</sup> prix : Votre photo imprimée + l'ouvrage «Un jardin pour les petits animaux» + le DVD «Des prédateurs et des Hommes»

3<sup>ème</sup> prix : Votre photo imprimée + le DVD «Des prédateurs et des Hommes»

Mention spéciale du jury : Votre photo imprimée + l'ouvrage «Insectes de France et d'Europe occidentale» + le DVD «Des prédateurs et des Hommes»

### **Article 5 : L'exposition**

Les photos sélectionnées par le jury seront exposées au format 30x45 cm lors des Découvertes Nature les 2 et 3 juin 2018 à la maladrerie de Gravigny. L'association ne pourra pas être mise en cause sur une non conformité des couleurs ou contrastes lors de l'impression du fichier numérique sur un support papier. Aucune retouches ne sera effectuée par l'association.

### **Article 6 : Clôture du concours**

La date limite d'envoi des fichiers est fixée au Dimanche 29 Avril 2018.

### **Article 7 : Utilisation des clichés**

En participant à ce concours, les auteurs des photos accordent le droit et la permission de reproduire une ou plusieurs photographies dans le cadre :

- du concours photo
- de support de communication
- d'exposition

et ce uniquement à but non lucratif. L'identité du photographe sera toujours mentionnée.

L'association NR s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au concours photo vaut pour l'acceptation complète de ce règlement.

